

Sommaire

Introduction et champs d'applications

- 1.0 Glossaire
- 2.0 Définitions et principes des équipements de levage
- 3.0 Inspection d'appareils de levage
- 4.0 Sélection d'un équipement de levage
- 5.0 Améliorer la sécurité des opérations de levage
- 6.0 Norme et formulaire de contrôle et de récupération

Utilisation sécuritaire du matériel

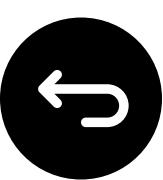
- 7.0 Grues
- 8.0 Palans à chaînes
- 9.0 Palans à câble (Tirfors)
- 10.0 Pouliées à chape ouverte / Moufles
- 11.0 Treuils
- 12.0 Elingues à câbles métalliques
- 13.0 Elingues en fibre synthétiques
- 14.0 Manilles
- 15.0 Boulons à oeil
- 16.0 Tendeurs
- 17.0 Dispositifs anti-chute

Conseil de sécurité

- 18.0 Recommandations concernant l'élingage
- 19.0 Chargement/ Déchargement de conteneurs
- 20.0 Transfert de personnel
- 21.0 Levage au dessus d'équipements sous tension
- 22.0 Levage sans contact avec les mains

Tableaux de charges utiles

- Tableaux 1 Charges de rupture des câbles métalliques
- Tableaux 2 Elingues en câbles métalliques
- Tableaux 3 Elingues en fibres synthétiques
- Tableaux 4 Elingues en chaîne alliage
- Tableau 5 Manilles en alliage
- Tableau 6 Boulon à œil
- Tableau 7 Anneaux de levage
- Tableau 8 Tendeurs



Annexes

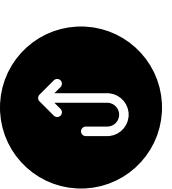
Annexe 1 Equipements de levage / Matrice législative

Annexe 2 Densité des matériaux

Annexe 3 Liste de contrôle générale avant levage

Annexe 4 Echelle de Beaufort des forces du vent et indicateurs visuels

Annexe 5 Calculs utiles



1.0 Glossaire

1.1 Personne compétente

Personne dont les connaissances, l'expérience et les compétences, ainsi que la formation et l'autorisation de travail à un poste de levage défini ont été avérées.

1.2 Charge utile (en anglais Working Load Limit WLL)

La charge maximale qu'un appareil de levage est conçu pour lever, abaisser ou suspendre. Cette charge maximale ne tient pas compte des conditions de service particulières qui peuvent modifier la capacité finale de l'équipement (voir CMU ci-dessous).

Remarque: la charge utile déterminée par la personne compétente ne doit jamais être dépassée volontairement.

1.3 Charge maximale utile (CMU) (en anglais Safe Working Load SWL)

La charge maximale (telle que certifiée par une personne compétente) qu'un appareil de levage est capable de lever, d'abaisser ou de tenir suspendue dans des conditions de service particulières. La CMU peut donc être inférieure à la charge utile.



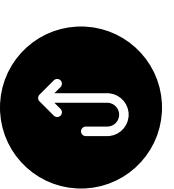
Remarque: la charge maximale utile déterminée par la personne compétente ne doit jamais être dépassée volontairement.

1.4 Facteur de sécurité

Rapport entre la charge qui provoquerait la défaillance d'un élément d'un appareil de levage et la charge qui lui est imposée en service (c.-à-d la CMU qui permet de tenir compte de critères négatifs tels qu'usure, charges dynamiques, etc.).

1.5 Code couleur

Méthode de marquage de l'équipement (normalement avec de la peinture) pour indiquer visuellement son statut en matière de certification.



1.06 Numéro de l'installation/d'identification

Numéro unique donné à un élément d'un appareil de levage à des fins d'enregistrement et pour en faciliter la traçabilité.

1.07 Hauteur libre

Distance verticale maximale entre l'élément à soulever et le point de suspension de l'appareil de levage, c.-a-d. entre les œils de levage et le dessous des poutres du chemin de roulement.

1.08 Hauteur de levage

Distance de déplacement possible entre les points de connexion supérieur et inférieur, c.-à-d. les crochets d'un appareil de levage.

1.09 Dimension établie

Distance minimum entre le niveau de suspension et la selle de crochet inférieure (aussi connu sous le nom de hauteur fermée).

1.10 Capteurs de charge

Élément d'équipement utilisé pour détecter les charges réelles à un point de fixation (p. ex. manille à capteur de charge, cale-étalon ou cellule dynamométrique en compression, etc.)

1.11 Charge d'épreuve

Charge appliquée en conditions d'essai supérieure à la CMU/CU afin de vérifier l'intégrité de l'équipement de levage.

1.12 Personne compétente (pour l'inspection du matériel de levage)

Individu ayant les connaissances et l'expérience requises, aussi bien théoriques que pratiques, sur le matériel et équipement considéré pour pouvoir certifier avec confiance que celui-ci ne présente pas de défaut évident et qu'il convient en tous points pour l'opération pour laquelle il sera utilisé.

